

N° **0630/FCSAD/Sports**

Affaire suivie par :

Catherine MACQUET - ☎ : 01.46.73.72.92 - ✉ : catherine.macquet.sports@fcsad.net

RECTIFICATIF n° 2
au RÈGLEMENT PARTICULIER
DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR À L'ARC
de la Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (FCSAD)
Saison 2010 / 2011

Réf. : - Règlement particulier du championnat de France de tir à l'arc diffusé sous le n° 4070/FCSAD/Sports du 07 décembre 2010
- Rectificatif n° 1 au règlement supra diffusé sous le n° 4135/FCSAD/Sports du 17 décembre 2010



Mesdames, messieurs,

Merci de bien vouloir noter que **le paragraphe ci-après annule et remplace** celui du règlement particulier rappelé en 1^{ère} référence, concernant le championnat de France de tir à l'arc, saison 2010/2011 :

➤ **Paragraphe "2.2.1. Conditions à remplir"**

Le championnat ne peut être disputé que par des personnes licenciées de la FCSAD et appartenant au ministère de la défense le jour de la compétition : militaires ou civils de la Défense (actifs ou retraités), ainsi que leurs conjoints et leurs enfants de moins de 23 ans ainsi que les réservistes.

Par dérogation à l'alinéa précédent, des archers extérieurs au ministère de la défense ne détenant pas la double licence au sein d'un CSA pourront participer au championnat de France FCSAD sous réserve de ne pas avoir été sélectionnés ou avoir participé à un quelconque championnat de France FFTA dans la même catégorie au cours de la saison sportive précédente.

Toutefois, afin de ne pas pénaliser indéfiniment les archers civils formés au sein notre fédération et qui auraient atteint parallèlement un niveau national FFTA, ces derniers seront admis à participer au France à partir de leur troisième année d'affiliation à la FCSAD.

Le reste sans changement.

Restant à votre disposition, je vous prie d'accepter, mesdames, messieurs, mes sincères salutations.

Le directeur général



Pascal RAVEAU

Destinataires :

- **Président(e)s des clubs/FCSAD** - courriel ou courrier
- **Présidents de ligue/FCSAD** - courriel
- **Conseillers techniques sportifs régionaux "Tir à l'arc"/FCSAD** - courriel (sous couvert des présidents de ligue)

Copies à :

- **Président de la commission sportive/FCSAD** - courriel
- **Conseiller technique sportif national "Tir à l'arc"/FCSAD** - courriel
- **Bureau activités sportives/FCSAD** - courriel
- **Bureau communication/FCSAD** - courriel